



Paris, le 28 août 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Revalorisation exceptionnelle du RSA au 1^{er} septembre : Marisol TOURAINE et Ségolène NEUVILLE sont déterminées à lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et **Ségolène NEUVILLE**, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, annoncent la revalorisation exceptionnelle du revenu de solidarité active (RSA) de 2 % à compter de ce mardi 1er septembre 2015.

Décidée dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté lancé en janvier 2013, cette hausse est la troisième étape de la revalorisation exceptionnelle du RSA de 10 % sur 5 ans, en plus de l'inflation. Au total, ces trois revalorisations représentent un gain en pouvoir d'achat, pour les deux millions de Français bénéficiant du RSA, de plus de 350 euros par an pour une personne seule, et de plus de 700 euros par an pour un couple avec deux enfants.

Le montant mensuel de l'aide pour une personne seule et sans ressources passera :

- à 524,16 euros par mois, contre 474,93 en 2012,
- à 786,24 euros par mois pour une personne seule avec un enfant, contre 712,40 en 2012,
- et à 1 100,74 euros pour un couple avec deux enfants, contre 997,36 en 2012.

Cette mesure sera mise en œuvre par un décret publié prochainement.

Le Gouvernement soutient également le pouvoir d'achat des Français dont les revenus du travail sont modestes, à travers la mise en place de la prime d'activité dès le 1^{er} janvier 2016. Elle permettra d'accompagner plus de 5,6 millions de travailleurs qui ne bénéficient pas des prestations sociales les plus ciblées sur la pauvreté.

« L'augmentation du RSA traduit ainsi l'impératif républicain d'aide aux foyers modestes », déclare Marisol TOURAINE, ajoutant qu'elle reste : *« déterminée à agir pour éviter toute forme d'exclusion et réduire les inégalités ».*

Contacts presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE - 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de Ségolène NEUVILLE: 01 40 56 50 35 - cab-phe-presse@sante.gouv.fr